



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du 27 mars 2015

Convocation du C.M. : 20/03/2015
Affichage : 31/03/2015

Le vendredi 27 mars 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présents : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Claude LABORDE, Maurice RAYER, Mmes Isabelle CANTY, Jocelyne ISSARTIAL, Régine JACQUEMIN, Servanne JAKUBOWSKI, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

Absentes excusées : Melle Marie-Line TISON, Mme Julie FONTENEAU
Melle Marie-Line TISON a donné procuration de vote à M. Didier LOUVEAU

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ISSARTIAL

🔊 Effacement des réseaux aériens rue de l'École

Présentation du projet – Décision du conseil municipal

M. le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par le service des réseaux du Conseil Général relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par ERDF, à **192 000,00 € HT**.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **40 %** du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Orange ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, M. le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par Orange et financés par les collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par Orange, à **40 000,00 € HT**.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 7 février 2002, le reste à financer pour la commune est de **80 %** du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,

sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil Général sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible en septembre 2015,

sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit **11 500,00 €** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux,

accepte de participer à **40 %** du coût HT des travaux pour l'électricité et à **80 %** du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,

s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Eclairage public : demande de subvention au titre de la DETR 2015

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, le projet susceptible d'être éligible est la **Rénovation de l'éclairage public - Rue de l'École**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

adopte le projet précité,

décide de solliciter le concours de l'Etat,

arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montants
Maître d'ouvrage	28 768 €
DETR 2015 (20 %)	7 192 €
Montant des travaux H.T.	35 960 €

autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2015,

atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

👉 Budgets communaux

Présentation et vote du budget annexe assainissement 2015

Rapport présenté par Mr le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

vote le Budget Primitif 2015 « Assainissement », à savoir :

- section de fonctionnement équilibrée à hauteur de **40 892 €**
- section d'investissement équilibrée à hauteur de **25 774 €**

Présentation et vote du budget général 2015

Rapport présenté par Mr le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

vote le Budget Primitif 2015 de la commune, à savoir :

- section de fonctionnement équilibrée à hauteur de **691 101 €**
- section d'investissement équilibrée à hauteur de **373 069 €**.

Opérations d'investissements 2015 (y compris RAR 2014)	Dépenses	Recettes
Réserves foncières	9 633 €	
Contrat SEGILOG	2 500 €	
Panneaux de lieux-dits de signalisation	11 556 €	
Aménagement des abords mairie, église et lavoir	6 932 €	
Rénovation intérieure de la salle des fêtes	5 514 €	
Réhabilitation de la bibliothèque communale	41 000 €	68 680 €
Rénovation de l'éclairage public rues diverses	50 400 €	18 000 €
Équipement de l'école Jean Ferrat	2 955 €	
Équipement de la cantine scolaire	16 389 €	
Installation d'un poteau incendie	3 200 €	
Effacement des réseaux aériens rue de l'École	135 000 €	4 000 €
Rechargement de l'accès à la plaine de loisirs	12 000 €	
Aménagement de sécurité avenue de Bretagne	10 000 €	
Rénovation énergétique de la mairie	35 000 €	
Restauration de l'église Saint Germain (études)	10 000 €	
TOTAL	352 079 €	90 680 €

MAIRIE - 2, avenue de Bretagne – 72160 SCEAUX SUR HUISNE

☎ 02.43.93.40.12 / Fax 02.43.71.78.10 / E-mail : mairie@sceaux-sur-huisne.fr / Site internet : www.sceauxsurhuisne.fr

Heures d'ouverture de la mairie : Mardi - Mercredi 9 h à 12 h / Jeudi - Vendredi 15 h à 18 h

☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

Présentation et vote du budget annexe lotissement 2015

Rapport présenté par Mr le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

vote le Budget Primitif 2015 « lotissement », à savoir :

- section de fonctionnement équilibrée à hauteur de **414 240 €**
- section d'investissement équilibrée à hauteur de **457 480 €**

Point sur l'avancement des travaux

Les travaux de terrassement de l'entreprise HRC commencent lundi 30 mars 2015. Ces travaux sont prévus pour une durée de 8 semaines.

Les réunions de chantier auront lieu chaque mardi à 11 h. La prochaine réunion de chantier est programmée pour mardi 31 mars à 11h00.

☞ Taxes locales directes 2015

Vote des taux d'imposition 2015

Considérant le budget de fonctionnement et d'investissement présenté par M. le Maire,

Considérant l'augmentation sensible des bases d'imposition,

Considérant la hausse du produit fiscal attendu et notamment de la CFE

Considérant l'avis de la commission « Finances »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de maintenir les taux d'imposition de 2015 des quatre taxes directes locales,

vote par conséquent les taux suivants pour 2015 :

4 taxes	Bases 2015	Taux 2015	Produit fiscal
Taxe d'habitation	471 300 €	15.79 %	74 418 €
Taxe foncière (bâti)	1 274 000 €	10,28 %	130 967 €
Taxe foncière (non bâti)	99 000 €	23.47 %	23 235 €
CFE	1 607 000 €	16.64 %	267 405 €
Total			496 025 €

☞ Droit de préemption urbain

Vente de l'immeuble situé 23 rue de l'Ecole

M. le Maire informe le conseil de la vente d'un immeuble situé 23 rue de l'Ecole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de ne pas préempter pour cet immeuble.

☞ Information

Pose de panneaux pour commercialisation du Lotissement « Le Chêne Galon »

Un devis est demandé auprès de l'atelier DEQUIN de La Ferté Bernard d'un montant de 1 380 € TTC comprenant la réalisation de 3 panneaux avec impression numérique.

Rénovation énergétique de la mairie

Jérémie CANTY commente l'audit énergétique réalisé.

Rénovation de l'éclairage public – rues diverses

Les travaux sont terminés.

Elections départementales du 29 mars 2015 (2ème tour)

M. le maire établit le dernier tableau des permanences des assesseurs du 29 mars.

Agenda du maire et des adjoints


- mardi 31/03 à 11h : réunion de chantier du lotissement communal « Le Chêne Galon »
- mardi 31/03 à 18h : réunion pour la préparation des ateliers des TAP pour la prochaine période
- mercredi 1/04 à 10h : distribution des colis alimentaires
- mardi 7/04 : mise à disposition par la DDT d'un radar pédagogique
- lundi 13/04 : vote du BP 2015 de la caisse des écoles et du CCAS
- mardi 14/04 : vote du BP 2015 de la CCHS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion du conseil municipal

Vendredi 24 avril 2015 à 20h30

MAIRIE - 2, avenue de Bretagne – 72160 SCEAUX SUR HUISNE

 02.43.93.40.12 / **Fax** 02.43.71.78.10 / **E-mail** : mairie@sceaux-sur-huisne.fr / **Site internet** : www.sceauxsurhuisne.fr
Heures d'ouverture de la mairie : Mardi - Mercredi 9 h à 12 h / Jeudi - Vendredi 15 h à 18 h